



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bibliothèques publiques

Question écrite n° 43674

Texte de la question

M. Philippe Cochet appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la question de la publication des statistiques relatives aux bibliothèques publiques en France. Il apparaît que ces statistiques sont diffusées par la direction du livre et de la lecture (DLL) sur le site du ministère de la culture, mais le format dans lequel elles sont publiées ne permet pas de les exploiter en procédant notamment aux comparaisons entre divers départements. Il apparaît également que la direction du livre et de la lecture, sollicitée pour la communication de ces mêmes données sous format « Excel », répond positivement à certaines demandes de chercheurs et négativement à d'autres, sans qu'il soit possible de connaître les raisons de ses refus ou les critères retenus par la DLL pour accéder aux demande de communication de données statistiques qui lui sont adressées par les citoyens. Il lui demande de lui préciser si la DLL envisage de diffuser plus efficacement les statistiques brutes qu'elle recueille.

Texte de la réponse

Dans leur mode actuel de communication, les statistiques des bibliothèques publiques sont mises à la disposition de l'ensemble des citoyens sur le site Internet du ministère de la culture et de la communication, sous la forme de tableaux de données par communes et d'un bilan synthétique annuel. S'agissant de données publiques, la direction du livre et de la lecture (DLL) fait en sorte de répondre intégralement et dans les meilleurs délais aux demandes écrites (par courrier électronique ou papier) de communication de chiffres qui lui parviennent, et ce aussi bien à destination des bibliothèques publiques, des collectivités locales, que des chercheurs ou des particuliers qui en font la demande. Par ailleurs la DLL a engagé depuis un an une refonte en profondeur de son dispositif de collecte et de mise à disposition des données statistiques, afin de prendre en compte au mieux l'évolution du contexte technique d'Internet et des attentes des usagers. Les grands axes de ce nouveau dispositif seront : - une plus grande convivialité dans la consultation des données, fondée sur un outil cartographique ergonomique et interactif ; - un questionnaire annuel à l'adresse des bibliothèques entièrement rénové et compatible avec les normes internationales dans le domaine ; - un mode de collecte et de restitution plus sûr, plus rapide et proche de l'exhaustivité des établissements connus sur l'ensemble du territoire. La mise en place de ce dispositif est prévue à compter du mois de janvier 2010, concernant la collecte des données d'activité 2009 des bibliothèques. Les autres éléments du système seront déployés au fur et à mesure du déroulement du processus, dans les jours qui suivent.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43674

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2009, page 2203

Réponse publiée le : 5 mai 2009, page 4242